

Le rendez-vous du mois

Pierre-Jean Delahousse



Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur vos membres et vos actions ?

Notre association a beaucoup de chance d'avoir Laurent Fetet à sa tête, une personne de qualité et un militant de grande valeur. Il est entouré par trois vice-présidents, tout aussi engagés et dévoués à la cause que nous défendons. Quant à moi, je fais partie du bureau de l'association et en suis porte-parole.

Vous me donnez l'occasion d'aborder un problème rarement traité et pourtant crucial, celui de l'indépendance des associations. Paysages de France ne compte que sur ses forces, elle ne sollicite aucune subvention, aucune aide pouvant venir d'une entreprise commerciale, ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. Le secret ? Une gestion extrêmement rigoureuse, qui ne repose que sur des bénévoles. Un contrôle strict des dépenses, chaque centime confié à l'association étant en quelque sorte considéré comme « sacré » parce que la manifestation de la totale confiance qui est faite à ses dirigeants. C'est en tout cas ma conception. Résultat : une totale indépendance et l'assurance que Paysages de France ne renoncera jamais à une action pour des questions de financement.

Certaines associations, sans même qu'on le leur demande, savent où ne pas aller trop loin pour ne pas indisposer ceux qui les financent. Plusieurs fois déjà, des associations qui étaient demandeuses, qui avaient même sollicité des formations sur la réglementation de l'affichage publicitaire, ont renoncé lorsqu'il s'était agi de passer de la théorie à l'action. Le nombre d'adhérents est donc déterminant à plus d'un titre : il faut que chacun ait bien conscience de cela. Rejoindre l'association c'est, précisément, conforter cette indépendance. Mais c'est aussi permettre que Paysages de France pèse davantage, soit davantage écoutée. Par les pouvoirs publics notamment.

Concernant les marquages publicitaires éphémères sur les trottoirs, en quoi cette méthode d'affichage est-elle plus nuisible que d'autres ?

Disons qu'elle vient s'ajouter à tout le reste. Comme si cela ne suffisait pas déjà comme cela, des centaines de milliers de panneaux publicitaires sur les trottoirs de nos villes ! C'est un scandale dont nombre de maires se font d'ailleurs les complices puisque ces panneaux ne peuvent être installés sans leur accord. Qu'on débarrasse déjà nos trottoirs de ce fatras de panneaux et on discutera après. On parle beaucoup en ce moment, et avec raison, du harcèlement sexuel. Mais il est temps aussi d'en finir avec un autre tabou : le harcèlement publicitaire jusque sur les voies publiques ! Il est temps de rendre aux citoyens un espace qui leur appartient.

Au-delà de la pollution visuelle, pensez-vous que ces publicités puissent être à l'origine d'accidents de la route ?

C'est évident, quand on regarde par terre – et une publicité, c'est bien fait pour capter l'attention, non ? – on ne regarde pas devant soi. On nous rebat les oreilles avec les problèmes de sécurité, on dépense des fortunes pour mieux protéger nos concitoyens, et c'est une bonne chose. Mais dans le même temps, on les met sciemment en danger. C'est se moquer du monde !

Que pensent les Français de ce nouveau type de support publicitaire ? Avez-vous eu des retours ?

Pour l'instant, 100 % d'avis contre ! Les messages que l'on nous envoie, les commentaires sont sans appel.

Les citoyens sont les premiers touchés par ce type de pollution visuelle. A l'échelle du citoyen lambda, est-il possible d'agir ?

En 2015-2016, la formidable mobilisation que nous avons lancée a permis le retrait d'un décret qui se proposait de remettre en cause des mesures clés du Code de l'environnement en matière d'affichage publicitaire. Rejoindre Paysages de France, c'est donc également se donner les moyens de se faire entendre, c'est faire vivre la démocratie. Seul, c'est difficile sinon impossible.

On devine que tout se joue surtout au niveau de l'Etat. Vous sentez-vous soutenu par certains politiques ?

D'abord, il faut rappeler que deux des trois agglomérations retenues pour conduire cette expérience abracadabrantesque, ubuesque et improvisée se sont aussitôt désistées. Et pas des moindres, puisqu'il s'agit de Nantes et de Bordeaux ! Des politiques ont donc d'emblée dit non et c'est rassurant. Quant au long message qui vient d'être déposé sur le site de Paysages de France par des militants de la République en marche, il est on ne peut plus clair : « *Dans la perspective des municipales, les électeurs ne manqueront pas de nous interpeller : "les candidats En marche autoriseront-ils la publicité en surface des trottoirs sur lesquels nous circulons tous les jours ?" Parmi les vœux de saison, souhaitons que le bon sens l'emporte...* » Voilà qui est dit

Porte-parole de Paysages de France, association spécialisée dans la protection des paysages notamment vis-à-vis des agressions publicitaires, Pierre-Jean Delahousse se bat aujourd'hui contre les marquages publicitaires éphémères autorisés depuis le 25 décembre sur les trottoirs de certaines grandes villes en France.

Célia Houdremont

Journaliste

infos : <https://celiahoudremont.contently.com>

